



## SALAIRE PARTIEL POUR ENGAGEMENT ENTIER

Lyon, 5 juin 2020

# ACTIVITÉ PARTIELLE SUBIE SALARIÉ.E.S PUNI.E.S

La direction de l'association fait le choix au dernier moment de diminuer de 10% les rémunérations des salarié.e.s placé.e.s en activité partielle.

### Quelle solidarité avec nos collègues ?

Chacun d'entre nous pourrait se retrouver dans cette situation subie. Que vous soyez parent d'enfant sans possibilité de garde, personnes vulnérables ou vivant avec une personne vulnérable ou salarié d'un service dont les financements dépendent de l'activité réalisée.

### Sur le bulletin de salaire du mois de juin ce sera :

- **160€ en moins** si vous êtes intervenant.e CRA, chargé.e d'accompagnement ou d'évaluation
- **190€ en moins** si vous êtes cadre de niveau 2 (chef de service)
- **Le SMIC** si vous êtes secrétaire, agent social hôtelier ou technicien.ne administrative

Demain, cela pourrait n'importe laquelle/ lequel d'entre nous...

### Un prétexte de bonne gestion culpabilisant pour les salariés

**Financement hébergement 2020 = maintenu à 100%**

**Budget rétention = excédentaire en 2018 et en 2019**

**Budget CMAE = excédentaire en 2018 et en 2019**

Cette décision s'inscrit dans la politique à l'œuvre de l'équilibre financier à tout prix, même au détriment des conditions de travail, et aujourd'hui au détriment des salaires déjà faibles de notre association.

Pourtant, des salaires n'ont pas été versés en intégralité durant le confinement, des budgets ont été maintenus à 100 %, des budgets sont excédentaires (CMAE et CRA).

### Des problèmes de fond non traités

Pour mieux gérer ses budgets, et ainsi éviter des couts directs et indirects importants, la CGT propose à la direction générale de prendre soin de ses salariées en améliorant des conditions de travail détériorée. Les indicateurs suivant sont autant d'alerte :

**Absentéisme : + 132% en 5 ans**

**Accidents de travail : +1580% en 5 ans**

**Turn-over > 40% chaque année depuis 5 ans**

**Absentéisme et turn over fragilisent l'association depuis plusieurs années:** ils génèrent une perte de connaissance, des sous effectifs chroniques dans de nombreux services, et une sur sollicitation des services support RH et paye. Avec des coûts directs et indirects qui impactent fortement les comptes de l'association. Bonne gestion et soin des salariés, c'est possible, il faut le vouloir.

**Améliorer les conditions de travail éviterait aussi des procédures prud'hommes coûteuses :** 2 condamnations de plusieurs dizaines de milliers d'€ en 2019. Et encore d'autres dossiers en attente d'audience en 2020. Les procédures prud'hommes liées à de mauvaises conditions de travail se multiplient depuis quelques années sur des postes et des territoires différents concernant toute catégorie de personnel, non cadre comme cadre.

## Des solutions alternatives à l'activité partielle sous utilisées

**Les possibilités de télétravail et de formation pouvant permettre un maintien à l'emploi et ainsi de la rémunération sont aujourd'hui sous utilisées.** En chômage partielle, être en formation permet de percevoir 100% de son salaire. En chômage partielle, il est possible de travailler à temps partiel et de réduire l'effet du maintien de salaire sur les budgets.

## Les intérêts de l'association et de ses salariés sont liés, et les opposer est dangereux pour la cohésion du collectif !

**Prendre soin des salarié.e.s, c'est prendre soin de l'association et de son objet au service des publics accompagnés** qui subissent la précarité sous toutes ses formes dans leur accès aux droits pour une vie décente.

⇒ **PRIME AUX SALARIE.E.S EN POSTE  
DURANT LE CONFINEMENT**

⇒ **MAINTIEN DE REMUNERATION A 100%  
AUX SALARIE.E.S EN ACTIVITE PARTIELLE**

⇒ **PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT  
A TOU.TE.S LES SALARIE.E.S**

**Les conséquences du confinement sont devant nous** et elles seront gérées par les mêmes personnels aujourd'hui en activité et sur sollicités durant le confinement, mais aussi par les collègues de retour depuis la levée du confinement, et enfin avec celles / ceux en activité partielle subie et qui reviendront en poste.



Pour faire valoir vos droits, pour défendre vos conditions de travail auprès des demandeurs d'asile, des réfugiés et des personnes retenues, rejoignez la CGT.

Contactez directement votre délégué syndical CGT:  
mikis charalambos - dsforumrc@gmail.com - 07 68 24 17 12